



Document de stratégie se référant à la charte de la SMGP/SSPM du 17-01-2008

1. Développement de la SSPM

La SSPM doit continuer à s'agrandir pour gagner en importance et en influence. Elle doit se faire connaître auprès de la Santé publique en Suisse et être reconnue comme la société qui représente les intérêts de la phytothérapie.

Le nombre des membres doit croître continuellement ces prochaines années avec comme objectif celui d'atteindre 1000 membres.

A présent la SSPM s'est bien implantée en Suisse romande ; elle se doit de prendre pied également en Suisse italienne. Pour cela elle doit acquérir des membres dans cette région linguistique et envisager d'y fonder une section de langue italienne. À cet égard il faut préparer et mettre sur pied les documents nécessaires en italien (« la SSPM se présente », un site internet en italien).

Par ailleurs la médecine vétérinaire va être intégrée dans la SSPM. Une section à part SMGP-vet vient d'être fondée. Son but est de développer une formation continue adaptée à la médecine vétérinaire.

2. Activités au sein de la société

La SSPM développe des activités qui visent à ce que la phytothérapie soit reconnue et qui complètent les études de pharmacie et de médecine. Ces activités sont:

2.1 Formation continue et complémentaire

La SSPM offre toujours son cycle de formation complémentaire sur une durée de trois ans.

Le comité a créé un règlement dans lequel sont formulés le contenu et le programme des cours, les exigences pour le travail de certificat de même que d'autres dispositions. Les cours sont essentiellement axés sur la pratique médicale et pharmaceutique et permettent une discussion ouverte sur les différentes options thérapeutiques.

Ce cycle de formation complémentaire est accessible à toutes les personnes qui remplissent les conditions d'affiliation selon l'art. 4 des statuts de la SSPM. La for-

mation se termine le certificat d'aptitude SSPM en phytothérapie. Pour les médecins, il a été créé le certificat de capacité UNION "Certificat Phytothérapie SMGP/UNION". La SSPM cherche à faire reconnaître ce certificat auprès de la LAMal et, le cas échéant, à ce que la phytothérapie soit reprise en charge dans le catalogue des prestations obligatoires de l'assurance de base, et à ce que ce certificat UNION acquière pleine validité. Les pharmaciens eux, peuvent solliciter auprès de Pharma-Suisse le certificat d'aptitude FPH en phytothérapie. Ultérieurement la SSPM doit faire accréditer ce certificat auprès d'autres sociétés comme la SSMI et la SSMG et l'entériner. Il faut aussi envisager une accréditation lors de la création de la nouvelle loi sur les professions médicales.

Pour les vétérinaires la formation complémentaire doit être reconnue par la SVS en leur sollicitant la reconnaissance du certificat d'aptitude.

2.2 Participation de la SSPM aux congrès

La Journée annuelle suisse de Phytothérapie, qui est organisée depuis presque 25 ans, doit se faire une place dans le calendrier des événements de la Santé publique Suisse, s'imposer et démontrer son importance. Les conférenciers(ères) invité(e)s sont des scientifiques dont leur recherche enrichit la phytothérapie ; parmi eux figurent également des spécialistes de la branche de réputation internationale qui confèrent à la journée une attractivité supplémentaire. De temps en temps il est nécessaire d'y inclure des débats sur podium avec des thèmes controversés. Il est nécessaire d'inviter régulièrement au congrès des hôtes d'honneur et des personnes de la Santé publique suisse - politiciens(ennes)-, représentants des assurances sociales et des assurances privées.

Les firmes qui sponsorisent la SSPM reçoivent la place qui leur convient où ils peuvent exposer leurs produits et offrir leurs services.

En outre il faut viser à ce que la phytothérapie soit représentée aux congrès médicaux et pharmaceutiques, que ce soit sous forme conférences en plenum ou par des workshops; une collaboration avec les firmes sponsors présentes comme exposants est également envisageable avec pour but d'acquérir de nouveaux membres et des personnes intéressées à suivre la formation complémentaire et continue.

2.3 Documentation des connaissances professionnelles en phytothérapie

La SSPM diffuse les résultats issus des recherches, des guidelines phytothérapeutiques et les données collectées lors du travail de certificat SSPM effectué. Le comité ou la commission qu'il aura nommée donne les informations nécessaires aux membres intéressés à trouver des thèmes de recherche appropriés, l'occasion de participer à des études cliniques ou de fournir un thème dont les données recueillies par la suite seront utiles pour la pratique en phytothérapie.

La SSPM invite des firmes à soutenir à titre de sponsor des travaux de recherche, qu'elles puissent encourager des membres à effectuer ce travail de recherche pour le compte de la firme, de même qu'à organiser régulièrement des concours.

La SSPM se fait le devoir afin que des membres puissent participer à des études cliniques multicentriques et à des études dans des instituts scientifiques.

La SSPM encourage non seulement à la fois la publication de travaux d'études dans lesquels des membres y ont participé et la publication des travaux de certificat SSPM, mais également des publications internationales dans le but de promouvoir et faire rayonner les connaissances en phytothérapie.

2.4 Groupes de travail

2.4.1 Bonne pratique en phytothérapie

La SSPM envisage de créer un groupe de travail "Bonne pratique en phytothérapie" qui aura pour mission d'élaborer une thématique et d'en tracer une ligne de conduite ; et cela dans la perspective d'une éventuelle prise en charge dans le catalogue des prestations.

2.4.2 Réseau des pharmacies avec offre et service complet en phytothérapie.

La SSPM envisage de monter un réseau de pharmacies qui offre un service étendu en phytothérapie. Ceci englobe en outre l'offre de spécialités, la possibilité d'effectuer des ordonnances et en même temps un service de conseils pour les médecins qui pratiquent la phytothérapie ; reste à élaborer un concept. Le but est d'avoir dans chaque canton au moins une pharmacie de ce type et dans les de plus cantons les plus gros une par district.

2.4.3 Réseau médecine vétérinaire

La SSPM-vet a l'intention de constituer une plateforme d'échange où les vétérinaires intéressés sont à même de communiquer leurs expériences à utiliser des préparations phytothérapeutiques, à fabriquer des produits vétérinaires à base de plantes et rédiger des documents en rapport avec leur pratique ; reste à élaborer le concept.

2.5 Groupes de travail régionaux

La SSPM favorise des groupes de travail régionaux et nationaux qui se réunissent régulièrement pour échanger mutuellement leurs expériences et maintenir une collaboration dans d'autres domaines.

2.6 Médias

La SSPM soutient la revue - "Schweizerische Medizinische Zeitschrift für Phytotherapie" dans laquelle sont publiés les conférences des Journées annuelles de Phytothérapie ainsi que des travaux de certificat SSPM.

De même, dans d'autres revues médicales et vétérinaires – comme le fait déjà la Medical Tribune – la SSPM essaye d'insérer une rubrique « Phyto », dans laquelle seront publiés les résultats issus de la recherche et des données générales en rapport avec les phytomédicaments.

La SSPM s'efforce de motiver des journalistes « tout public » par l'intermédiaire de son secrétariat Médias à publier des articles touchant au domaine de la phytothérapie.

2.7 "Forschende Komplementärmedizin"

"Forschende Komplementärmedizin" est l'organe officiel de la SSPM que reçoivent six fois par année tous les membres. Cette publication communique les nouvelles de la société et les actualités de la phytothérapie.

2.8 Internet

La SSPM entretient un site internet sous l'appellation www.smgp.ch en allemand respectivement www.sspm.org pour le site français. Ce site donne un aperçu actuel des activités de la société, contribue aussi à rendre accessible à tout un chacun les règlements et les instructions constamment mis à jour. Par son intermédiaire y figurent des actualités de tout type en rapport avec la phytothérapie suisse.

D'autres rubriques comme des forums de discussions, des listes d'ordonnances et des pharmacies de référence doivent augmenter l'attractivité du site internet de la SSPM.

3. Activités en dehors de la société

La SSPM maintient le contact avec les diverses organisations, institutions et associations professionnelles de médecins et de pharmaciens afin d'y consolider son prestige et son rayonnement. Elle entretient aussi le contact et la collaboration avec d'autres sociétés de phytothérapie à l'étranger. C'est pourquoi la SSPM apporte sa contribution au réseau Phytothérapie de façon active en œuvrant comme partenaire principal et en s'efforçant d'étendre ce réseau. Pour se faire une représentation claire et nette de la phytothérapie il y a lieu de faire adopter une terminologie unitaire afin qu'elle soit comprise autant auprès des milieux scientifiques et politiques comme auprès des patients, des consommateurs et du public ; ceci afin d'éviter toute confusion dans la compréhension de cette terminologie. Face à cette prise de position les termes de "phytothérapie" et "phytomédicament" ont été choisis ; le but est que dans le futur seuls ces deux termes soient utilisés et que tous les autres synonymes soient éliminés à moyen terme.

3.1. Enseignements et recherche

La SSPM cherche à établir le contact avec des institutions orientées vers l'enseignement et la recherche en médecine et en pharmacie; elle soutient auprès de ces institutions tous leurs efforts en faveur de la phytothérapie. La SSPM tend à collaborer avec ces institutions scientifiques et à les faire participer à des études comme cela a été mentionné au chapitre 2.3.

La SSPM s'engage introduire et inclure en tant que partie constitutive la phytothérapie dans le programme des études de médecine (c'est à dire médecine humaine, dentaire et vétérinaire) ; il en va de même pour les études de pharmacie.

3.2 Hôpitaux

La SSPM cherche à intensifier ses contacts avec les hôpitaux et plus généralement les prestataires de soins, pour y introduire là aussi la phytothérapie. La SSPM encourage l'adoption des médicaments à base de plantes sur liste des médicaments des pharmacies hospitalières. Mais il faut pour cela que la phytothérapie soit prise en charge dans le programme de formation des hôpitaux; Et à cet égard la SSPM offre ses compétences.

3.3 Politique de la Santé publique

La SSPM veut s'associer à toutes les manifestations qui touchent à la politique de la Santé, en particulier à celles qui ont trait à la phytothérapie. Selon les situations qui

se présentent elle décidera si elle prend seule position ou si elle le fait en accord concerté avec l'UNION ou la FFG.

La SSPM cherche à inclure la phytothérapie dans le catalogue des prestations de l'assurance de base et formule la demande pour qu'un assortiment adéquat de phytomédicaments figure dans la liste des spécialités. Elle demande que chaque nouvelle monographie de plante médicinale, de préparation à base de plantes et d'huiles essentielles soient prises dans la LMT et qu'elles y figurent avec son tarif.

La SSPM soutient toute activité politique qui sert et contribue à la promotion de la phytothérapie. Il en est ainsi du cas actuel de l'initiative « Oui à la médecine complémentaire ». La SSPM lui met à disposition ses ressources.

La SSPM veut établir des contacts avec des politiciens(nes) pour se faire entendre au parlement et le sensibiliser à défendre les intérêts et les requêtes de la phytothérapie.

La SSPM soutient le Groupement d'Intérêts Phytothérapie qui est planifié dans un avenir proche avec des données scientifiques. Il doit faire du lobbying et faire valoir les critères d'Efficacité, Economicité, Adéquation des remèdes à base de plantes et le communiquer.

3.4 Autorités

La SSPM établit des contacts avec les autorités, elle s'engage pour toute question ayant trait à la reconnaissance de la phytothérapie dans l'assurance maladie, lors de l'enregistrement des médicaments de même que dans l'organisation des études de médecine et de pharmacie. Toutes ces activités doivent être coordonnées avec l'UNION et la FFG ou bien être initiées par ces deux organisations.

La SSPM revendique un siège dans la commission fédérale des médicaments (CFM) de l'OFSP ; elle demande que des experts indépendants externes fassent partie du groupe professionnel Phytothérapie chez Swissmedic pour faire valoir et appuyer leur compétence en phytothérapie.

3.5 Associations d'intérêts

La SSPM cherche à collaborer avec les sociétés qui soutiennent la médecine complémentaire et qui sont ouvertes aux idées de la phytothérapie. Ce faisant le réseau Phytothérapie s'en trouve renforcé.

La SSPM est notamment membre de l'UNION (Union des Sociétés Suisses de Médecines Complémentaires), de la FFG (Forum pour la Médecine Holistique) et de l'ESCOP (European Scientific Cooperative on Phytotherapy).

3.6 ESCOP

La SSPM travaille et collabore activement au sein de l'ESCOP pour mettre sur pied des monographies afin de s'assurer que les plantes médicinales soient reconnues au plan international.

3.7 Médecins, Vétérinaires, Pharmaciens comme aussi les personnes diplômées des Hautes Ecoles intéressées à la phytothérapie.

La SSPM se rapproche et établit des régulièrement des contacts avec les médecins et les pharmaciens pour éveiller en eux un intérêt à la phytothérapie et pour les inciter à devenir nouveaux membres de la société ; cette approche vaut également pour les étudiants de ces deux branches professionnelles. Par la publicité qu'elle se fait en participant à des congrès elle utilise un moyen direct de se faire connaître.

3.8 Industrie pharmaceutique

La SSPM entretient sa collaboration avec les firmes pharmaceutiques qui œuvrent dans le domaine de la phytothérapie. Tous les fabricants, producteurs et diffuseurs qui ont mis sur le marché et enregistré des phytomédicaments devraient faire partie du groupe des sponsors de la SSPM. La SSPM soutient les manifestations qui ont pour but de former en phytothérapie les collaborateurs de ces firmes, et ceci dans le cadre du réseau Phytothérapie.

Les sponsors de la SSPM ont de multiples possibilités au sein de la société de faire connaître les résultats de leurs travaux et leurs données ainsi que de présenter leurs produits. Lors de la séance des sponsors ils peuvent faire valoir leurs requêtes. Afin de pouvoir adapter efficacement les modifications de stratégie qu'ils ont élaborées en commun, il est prévu un comité de sponsors qui reste régulièrement en contact avec celui de la SSPM

4. Adaptation des directives du document de Stratégie

4.1 Personnel

En adaptant ses buts et ses objectifs la SSPM crée des groupes de travail ; elle s'efforce de recruter des nouveaux membres en son sein ; mais pour y arriver elle doit s'en donner les moyens.

4.2 Finances

Le financement des activités planifiées impose à la SSPM de s'acquérir de nouveaux membres et de nouveaux sponsors ; elle doit aussi prendre en considération l'augmentation de la cotisation de sociétariat. Les firmes pharmaceutiques qui sont déjà sponsors à la SSPM sont invitées à revoir leur contribution financière à la hausse.

Approuvé le 22.01.2008 par le comité de la SSPM

Ce document de stratégie remplace la précédente version du 30 mars 1999.